



5 Juillet 2017

Source: Eric Müller / www.neo-nutrition.net

Vaccins : article pour ceux qui ne comprennent rien à l'affaire

Si vous avez perdu le fil dans l'affaire des vaccins, voici un résumé des épisodes précédents :

Attention, vous allez de tomber de votre chaise. Quand je vous aurai refait la chronologie, vous verrez que ce qui se passe est AHURISSANT !!!

Il y a de quoi se demander ce que nos dirigeants ont à y gagner. Ils sont en train de faire un énorme cadeau aux fabricants de vaccins ! J'espère au moins que *Big Pharma* le leur rendra...

☐ 3 vaccins obligatoires

En France, les enfants avant 18 mois sont soumis à 3 vaccins obligatoires :

- Diphtérie (depuis 1938)
- Tétanos (depuis 1940)
- Poliomyélite (depuis 1964)

☐ 8 vaccins recommandés (facultatifs)

L'Etat recommande par ailleurs 8 vaccins facultatifs aux nourrissons :

- Coqueluche
- Bactérie *Haemophilus Influenzae B* (ou HIB)
- Hépatite B
- Rougeole
- Oreillons
- Rubéole
- Pneumocoque
- Méningocoque C (méningite)

☐ Juin 2008 : première pénurie !

Le vaccin **3-en-1** DTP (Diphtérie + Tétanos + Poliomyélite) à **6,54 euros** cesse d'être fabriqué.

Les parents n'ont plus le choix. Ils doivent vacciner leurs enfants avec (au choix) :

Le vaccin **4-en-1** DTP + **Coqueluche** (contenant 1 vaccin facultatif),

Le vaccin **5-en-1** DTP + Coqueluche + HIB (contenant 2 vaccins facultatifs)

☐ Septembre 2014 : pénurie des vaccins de rechange !

Les vaccins **4-en-1** et **5-en-1** cessent d'être fabriqués. Les parents doivent se rabattre sur le vaccin *Infanrix hexa* **6-en-1 DT-Polio-HIB-Hépatite B** (contenant 3 vaccins facultatifs). Le prix passe à **40 euros**.

☐ Le 8 février 2017 : la ministre sommée de réagir

Suite à la pétition du Pr Joyeux (2015) et face à l'indifférence de Marisol Touraine (alors Ministre de la Santé)... Le Conseil d'Etat donne 6 mois à la ministre pour "**assurer la disponibilité des seuls vaccins obligatoires**" sans qu'ils soient automatiquement associés à d'autres vaccins facultatifs ¹.

La ministre a donc trois solutions pour s'exécuter :

- ⌘ Faire revenir le vaccin DT-Polio 3-en-1 disparu en 2008
- ⌘ Supprimer l'obligation vaccinale sur les 3 vaccins (concernant le tétanos, la diphtérie, et la poliomyélite)
- ⌘ Etendre l'obligation vaccinale aux 3 vaccins facultatifs inclus dans l'Infanrix hexa 6-en-1 (coqueluche, HIB, hépatite B)

Je vous laisse deviner la solution choisie par la ministre... Non, vous vous trompez... encore pire que ça !

☐ Le 16 juin 2017 : la nouvelle ministre dévoile son jeu

Fraîchement nommée, la ministre de la Santé Agnès Buzyn annonce au *Parisien* qu'elle "*réfléchit*" à rendre obligatoires les 8 vaccins facultatifs ² !!!

Ça nous fait passer de 3 à 11 vaccins obligatoires !

☐ Le 16 juin 2017 : quelques minutes plus tard...

Les bouchons de champagne sautent chez les géants de la pharma.

Il faut les comprendre : les profits en perspective ont de quoi les réjouir. C'est Noël avant l'heure !

☐ La technique du voleur chinois

Quand on refait la chronologie de ces événements, on découvre qu'on a affaire à un **voleur chinois** — avant de dérober un objet, il le déplace petit à petit pour ne pas éveiller l'attention...

Et ça marche ! La population s'est faite berner. Personne n'a vu ce qui vient de se passer.

¹ Communiqué du Conseil d'Etat

² Agnès Buzin veut rendre 11 vaccins obligatoires

▣ Les médias aux ordres

La presse a (bien entendu) "salué le courage de la Ministre", et "fustigé le scepticisme des Français à l'égard des vaccins".

Malgré leurs insultes, on n'en entend pas parler des vaccins dans les bureaux, ni dans les cafés. On ne voit pas de mobilisation. Pas de manifestation.

C'est stupéfiant : les Français sont comme anesthésiés... eux qui sont réputés pour leur instinct révolutionnaire propre à renverser les tyrans !

Si les vaccins sont inoffensifs, alors pourquoi nous obliger à vacciner nos bébés ?

Jamais on n'obligerait la population à porter des pulls en hiver, ou des chaussures pour ne pas se blesser dans la rue... tout le monde le fait spontanément !

Si vous trouvez cette question légitime, [participez à notre grande pétition ici](#).

▣ Peines prévues pour les contrevenants

Pour rappel, si vous ne vaccinez pas votre enfant contre le DT-Polio, [vous risquez, en l'état, 3 750 euros d'amende et 6 mois de prison](#).

De plus, votre enfant peut être potentiellement exclu de la crèche, de l'école, et de toute collectivité.

▣ Pourquoi les discussions techniques sur les vaccins ne servent-elles à rien ?

À ce stade, je pourrais rentrer dans le détail des vaccins.

Je pourrais vous raconter la découverte des vaccins et leur principe de fonctionnement.

Nous pourrions constater ensemble que les grandes maladies avaient presque disparu lorsque les vaccins furent généralisés.

Nous pourrions parler de la dangerosité des adjuvants nécessairement présents dans les vaccins : l'aluminium, le formaldéhyde et le mercure (heureusement interdit aujourd'hui). Ils sont d'autant plus dangereux que la barrière hémato-encéphalique (sang-cerveau) des nourrissons n'est pas achevée³. Si vous incluez les rappels aux vaccins, nos nourrissons vont devoir combattre 25 à 40 doses de virus féroces.

Nous pourrions parler des études ayant montré que les multi-vaccins injectés aux nourrissons peuvent provoquer des maladies dégénératives et auto-immunes – comme le vaccin hépatite B qui semble être lié à la sclérose en plaques.

Nous pourrions énumérer les pratiques douteuses des grands labos :

 Pénuries organisées

 Escalade des prix

 Tuer la concurrence en associant un vaccin breveté à des vaccins non-brevetés.

³ [Pénurie de vaccins : que se passe-t-il vraiment ?](#)

❑ Mais toutes ces discussions ne servent à rien.

La question qui compte, la seule chose que vous devez savoir, c'est que les pays suivants n'ont pas de vaccins obligatoires⁴ : Royaume-Uni, Irlande, Allemagne, Autriche, Pays-Bas, Suède, Danemark, Norvège, Finlande, Islande, Lituanie, Lettonie, Estonie, Suisse, Luxembourg, Espagne, Portugal, Chypre.

Leurs dirigeants sont-ils inconscients ?

Je ne le crois pas.

Ces populations sont-elles plus malades que nous ?

Manifestement non.

Si ces pays n'obligent pas leurs populations à se vacciner, le gouvernement français n'a aucune raison valable de le faire. Or, aujourd'hui, on ne propose pas un débat public, ni même un référendum.

Non ! Madame la Ministre "réfléchit" à multiplier le nombre de vaccins obligatoires par 4. Toute seule !?

Sommes-nous des enfants pour qu'elle prenne une telle décision à notre place ?

Je repose la question :

Si les vaccins sont inoffensifs, alors pourquoi nous obliger à vacciner nos bébés ?

Si vous pensez qu'une consultation publique s'impose.

Si vous trouvez inacceptable que la santé de nos enfants soit entre leurs mains.

Faites entendre votre voix ! **Signez notre pétition**. Sans vous, rien ne changera...

⁴ **Législation autour des vaccins en Europe**

Obligation vaccinale : la guerre est déclarée

La décision du gouvernement de rendre obligatoire onze vaccins est dangereuse et inacceptable. Il faut protéger la santé des citoyens, pas les chiffres d'affaires des laboratoires, estime l'eurodéputée Michèle Rivasi.

Michèle Rivasi est députée européenne EELV, biologiste agrégée, et co-auteure de l'ouvrage **Le Racket des laboratoires pharmaceutiques et comment en sortir.**



L'annonce soudaine par le gouvernement de sa volonté d'étendre l'obligation vaccinale de 3 à 11 vaccins et de légiférer au plus vite pour mettre en œuvre cette obligation dès janvier 2018 témoigne d'une politique du fait accompli. Ce passage en force, autoritaire et sans équivalent en Europe, remet en cause la liberté de choix thérapeutique consacrée par la loi Kouchner et la déontologie de l'ordre des médecins. Il est contreproductif et témoigne d'une volonté dogmatique, aveugle et sourde à tout dialogue, qui

renforce encore la suspicion de la population sur les véritables bénéficiaires de cette volonté vaccinale.

Au contraire de nos voisins qui ont fait de la liberté thérapeutique une véritable valeur sanitaire, le Premier ministre, Édouard Philippe, et sa ministre de la Santé, Agnès Buzyn, s'illustrent par leur volonté de vouloir étendre l'obligation vaccinale de 3 à 11 vaccins.

Appliquer le calendrier des 11 obligations vaccinales envisagées représenterait pas moins de 76 immunisations avant l'âge de 18 mois ! La France serait le premier pays d'Europe à vouloir imposer avec autant de force la panacée vaccinale. À raison ? Justement pas.

La question de la fiabilité de ces vaccins est tout d'abord posée. La succession des scandales sanitaires et des complications observées après vaccination montre une insécurité vaccinale. En multipliant les injections, et ce dès le plus jeune âge, nous rentrons en zone inconnue.

Par ailleurs, la défiance de la population est considérable depuis les scandales sanitaires liée à la campagne vaccinale contre l'hépatite B initiée en 1994 au prix de plus d'un millier de cas de scléroses en plaques, de maladies de Guillain-Barré, de scléroses latérales amyotrophiques et d'autres affections auto-immunes telles que les myofasciites à macrophages... ; et celui du vaccin contre la grippe H1N1 et ses 94 millions de doses d'un vaccin expérimental, commandés au prix fort, près de 2,2 milliards d'euros payés sur les deniers publics.

Sur la sellette également : le vaccin *Gardasil*, présenté comme prévenant le cancer du col de l'utérus, alors qu'il ne protège que contre une fraction des papillomavirus pouvant entraîner un cancer. À ce jour, il n'a fait la preuve ni de son efficacité ni de son innocuité alors que "le frottis de dépistage est le

meilleur moyen de lutter contre le cancer du col de l'utérus", observait l'Assurance maladie en 2013. Pendant ce temps, les indices inquiétants s'amoncellent sur le *Gardasil*, avec des dizaines de décès et des milliers de pathologies graves qui pourraient lui être imputables.

D'autres motifs d'inquiétude pèsent sur les vaccins en matière d'adjuvants — ces additifs toxiques ajoutés pour renforcer la réponse immunitaire — à l'instar des sels d'aluminium vaccinaux dont les conséquences sur la santé sont maintenant avérées, comme l'indique la solide jurisprudence établie par le Conseil d'État et la Cour de justice de l'Union européenne.

Enfin, des recherches cofinancés par l'Union européenne alertent également sur la présence inexplicée d'une vingtaine de nanoparticules métalliques dans des vaccins courants, déjà commercialisés ou en passe de devenir obligatoire selon les vœux de notre gouvernement ! Chrome, tungstène, baryum, silicium, titane, l'effet cocktail de ces nanoparticules inattendues, persistantes et inoxydables, pourraient avoir un rôle actif dans la survenue, outre de cancers, de maladies cardiovasculaires, d'infarctus du myocarde, d'AVC...

Pour restaurer la confiance, nous préconisons avec les professeurs Philippe Even et Jacques Testart de fonder la politique vaccinale des enfants sur des données épidémiologiques nationales évaluant les besoins objectifs de chaque vaccination, sur l'analyse objective recensée et démontrée des risques neurologiques, psychiatriques, articulaires et musculaires pouvant être liés aux différents adjuvants utilisés dans les vaccins, et sur l'étude des réponses immunitaires générales et cérébrales des nourrissons soumis de façon croissante à plusieurs vaccinations simultanées.

L'utilité d'associer des vaccins multivalents chez le nourrisson, et l'âge des vaccinations, doit aussi être réévaluée, les uns nécessaires, comme le DTP sans aluminium, et d'autres qui le sont moins, comme l'hépatite B, puisqu'il s'agit d'une maladie sexuellement transmissible, ou le tétanos, qui reste à prouver chez le nourrisson.

Le débat aurait pu être objectif et apaisé. Il ne l'est pas. À qui profite cette frénésie vaccinale ?


Les vaccins sont malheureusement devenus, depuis les années 1980, un produit essentiellement marchand, ce qui a généré de nombreuses dérives alimentant la méfiance de nos concitoyens.

Rappelons que 200 vaccins sont aujourd'hui en voie de développement par les firmes pharmaceutiques alors qu'il n'en existait que quelques dizaines il y a encore quinze ans. Le chiffre d'affaire mondial lié à la vente de vaccins est passé de 6 milliards d'euros en 2006 à 20 milliards en 2012. Et le marché atteindra 56 milliards en 2017.

Par cette décision, la France consacre une fois de plus le mélange des genres. En matière vaccinale, il faut convaincre, plutôt que contraindre !

Source : Courriel à *Reporterre*

Images :

. chapô : 

. Michèle Rivasi : © Emmanuel Brossier/*Reporterre*

. ampoules : 